

# AIDE A LA MOBILITE POUR ETUDIANTS EN MASTER

L'aide à la mobilité s'adresse aux étudiants :

- boursiers, sans conditions d'âge
- venant d'obtenir leur licence
- désirant s'inscrire en Master 1 dans une autre région que celle où ils ont obtenu leur licence.

L'aide à la mobilité est de 1 000 €, versée en 1 fois après la réception des justificatifs. La demande doit être déposée par voie électronique sur le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr), rubrique « Aide mobilité master ».

<https://www.etudiant.gouv.fr/cid119255/aide-a-la-mobilite-en-master-deposez-vos-demandes.html>

**Centre national des Œuvres universitaires et scolaires :**

60 boulevard du lycée

92170 - Vanves

<http://www.etudiant.gouv.fr>